

Johnson croit qu'Ottawa a dilué la présence du Québec

◆ L'octroi au Nouveau-Brunswick d'un statut analogue à celui du Québec au prochain sommet francophone constitue, de la part d'Ottawa, "une tentative évidente de diluer la présence du Québec sur le plan international", estime M. Pierre Marc Johnson.

par Michel DAVID

Le premier ministre sortant y voit même "un témoignage d'hostilité envers le Québec, y compris le gouvernement que formera M. Robert Bourassa". Il se dit d'ailleurs convaincu que M. Bourassa, avec lequel il en a déjà discuté, aura la même opinion que lui sur le sujet et qu'il fera les représentations qui s'imposent à Ottawa.

Rappelant que l'entente signée avec M. Brian Mulroney conférait essentiellement au Québec le même statut qu'à l'Agence de coopération culturelle et technique, qui prévoit

deux sièges pour le Canada, M. Johnson se demande d'ailleurs si Ottawa n'a pas commis une "erreur" en promettant les mêmes privilèges au Nouveau-Brunswick.

"Je ne sais pas si les autres membres de la francophonie vont accepter que le Canada ait plus de deux places", a-t-il souligné, ajoutant qu'un coup parti, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, ou même les Territoires du Nord-Ouest pourraient exiger la même chose.

M. Johnson ne veut pas dire qu'il s'est fait avoir par M. Brian Mulroney, mais il avoue être "surpris" par cette promotion subite du Nouveau-Brunswick au sein de la francophonie.

Quant au "beau risque" fédéraliste dont il a été l'artisan, le chef du PQ attend de voir ce qui adviendra dans des dossiers comme la papeterie de Matane, l'usine ITT et surtout la pétrochimie, avant de conclure.

Cinéma

Le premier ministre sortant a, par ailleurs, atténué passablement les propos tenus par M. Gérald Godin concernant les pressions dont son gouvernement aurait été soumis, à la veille des élections, pour bloquer l'application de la réglementation prévue par la loi 109 sur le cinéma.

"Je tiens à dissiper l'impression que le consulat américain a fait des menaces", a-t-il déclaré, tout en reconnaissant qu'il avait émis des "réserves" fondées sur les accords du GATT.

M. Johnson précise cependant que les "majors" américains "ont joué dur" à l'endroit des propriétaires de salles au Québec.

Si la réglementation prévue n'a pas été mise en vigueur, c'est moins en raison des pressions exercées que parce qu'il estimait qu'une décision de cette importance appartenait au gouvernement élu le 2 décembre, a expliqué M. Johnson.